

TRAVAUX DE LA CHAIRE ARCHITECTURE INTERNATIONALE
DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Fonds climatiques : l'heure du grand ménage a sonné

PHILIPPE LE HOUÉROU



PHILIPPE LE HOUÉROU, Président du conseil d'administration de l'Agence Française de Développement (AFD), Directeur de la Chaire Ferdi sur l'architecture internationale du financement du développement, Ancien Directeur général de la Société financière internationale (IFC).

Résumé

Au cours des 30 dernières années, pas moins de 94 fonds verts pour le climat* ont été lancés afin de financer des projets et des programmes de lutte contre le changement climatique sur les marchés émergents et dans les économies en développement. Chacun de ces fonds peut avoir trouvé une justification au moment de sa création. Toutefois, considérés comme un tout, ils ne s'additionnent pas et leur contribution aux flux totaux de la finance verte reste marginale. Dans cet article, nous avons recensé 81 fonds actifs à fin 2022. Il est en outre difficile, voire impossible, d'évaluer ne serait-ce que les aspects les plus élémentaires de la gestion financière et de l'impact de ces fonds en tant que « système » et canal de financement de la lutte contre le changement climatique. Étant donné le caractère impérieux à renforcer les politiques et projets d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets sur les marchés émergents et dans les économies en développement, et plutôt que de créer de nouveaux fonds qui viendraient s'ajouter à l'étonnante atomisation actuelle, il est urgent de réduire massivement le nombre considérable de fonds climatiques existants et de réformer les fonds qui subsisteront, de manière à renforcer leur transparence, leur efficacité, leurs effets de synergie et leur impact. Cela constituerait une première étape judicieuse dans la rationalisation et la redéfinition de l'architecture chaotique de l'aide au développement actuelle, d'autant plus que la plupart de ces fonds relèvent du financement public.

* Cet article se penche en particulier sur les « fonds dédiés au climat » (pour faire court, les « fonds climatiques ») au sens de l'OCDE, à savoir les fonds qui investissent uniquement dans des activités liées à la lutte contre le changement climatique (OCDE, « Climate Fund Inventory – Report to the G20 Climate Finance Study Group prepared by the Organization for Economic Co-operation and Development », août 2015).

Introduction

Les débats autour de changements indispensables à apporter à l'architecture de l'aide au développement se sont intensifiés ces derniers mois. Au cours des 30 à 35 dernières années, cette architecture conçue au lendemain de la Seconde Guerre mondiale a évolué sans plan directeur et sans maître d'œuvre, au gré des adaptations circonstanciées. Il en est résulté un système d'aide au développement désordonné et fragmenté que peu de gens comprennent et dont l'efficacité et l'impact sont aujourd'hui contestés. Par ailleurs, alors que les conséquences dévastatrices du changement climatique et des pandémies (Covid-19 et grippe aviaire) se font de plus en plus ressentir par les citoyens dans le monde entier, et donc par leurs représentants politiques, l'urgence « de faire quelque chose » ou, plus précisément, « d'en faire plus » concernant les biens publics mondiaux s'est imposée comme une priorité (G7, G20, Initiative de Bridgetown, etc.).

L'un des symptômes à la fois de la fragmentation de l'architecture de l'aide au développement et de la pression pour une action en faveur du climat a été la croissance spectaculaire des fonds verts ou environnementaux au cours des 30 dernières années. Cet article met en avant l'opacité qui entoure le « système » des fonds climatiques. Pour preuve, même leur nombre n'est pas tout à fait clair ! Et c'est sans parler des considérations élémentaires telles que les flux financiers, le coût du système et son impact. Ce défaut de transparence soulève des questions quant à la rentabilité, l'efficacité et l'impact de cette fragmentation. Si le rapport coût-efficacité ne peut être établi, il devient urgent de cesser d'aggraver le problème en créant de nouveaux fonds et de donner la priorité à la consolidation et à la rationalisation.

L'approche de fait qui consiste à « laisser pousser mille fleurs » s'est traduite par l'émergence d'une multitude de fonds pour le climat...

La publication de l'OCDE de 2015 servant de référence à cet article et représentant l'une des rares initiatives officielles visant à dresser un inventaire des fonds verts, répertorie 91 fonds.¹ Parmi les autres ressources utiles concernant les fonds verts, citons le Climate Funds Update, actualisé par l'ODI, qui ne fournit toutefois qu'une image incomplète, puisque seuls 28 fonds actifs y sont répertoriés.² À ce jour, pas moins de 94 « fonds climatiques » ont été créés depuis 1991. Le fonds Global Environment Facility a été le premier à voir le jour, en 1991, tandis que le plus récent est le fonds Climate Finance Partnership (CFP)³ créé en 2022. Une recherche sur Internet menée par Ieva Vilkelyte du Centennial Group a permis de conclure à la « disparition » de 13 de ces 94 fonds climatiques (du fait de leur résiliation et/ou de l'absence d'informations récentes ou de signes de leur existence sur un site Web actif). Cela laisse donc un éventail de 81 fonds climatiques actifs à ce jour (voir en annexe 1 la liste estimative des 81 fonds actifs et la méthodologie de sélection appliquée).

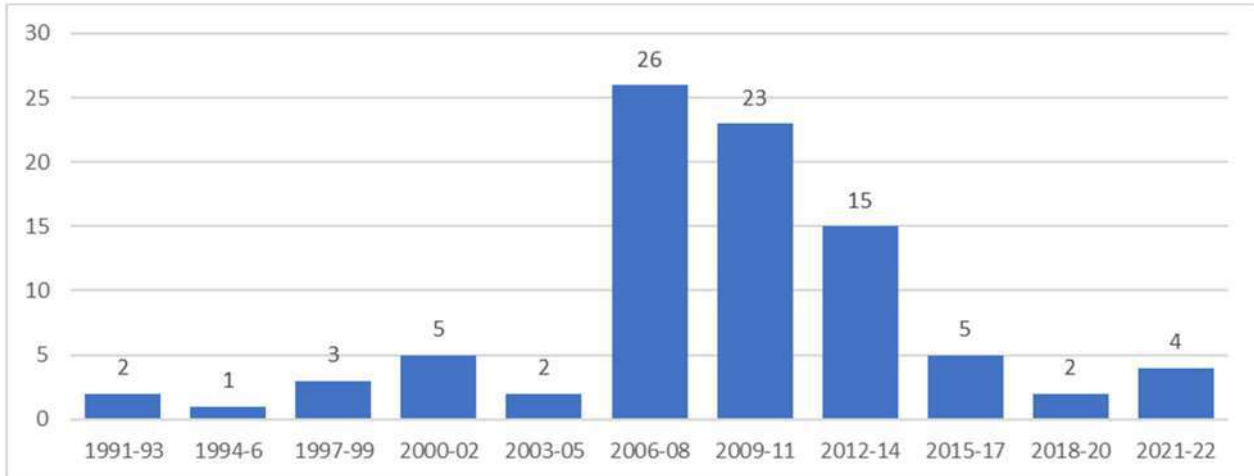
¹ Toutefois, ce rapport de référence indique qu'il en existe 99 (OCDE, « Climate Fund Inventory - Report to the G20 Climate Finance Study Group prepared by the Organisation for Economic Co-operation and Development », août 2015).

² Climate Funds Update, décembre 2022 (<https://climatefundsupdate.org/data-dashboard/>). Pour plus d'informations, voir la note méthodologique en annexe 1.

³ Partenariat entre BlackRock, la banque allemande de développement (KfW), l'Agence française de développement (AFD), la banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC) et plusieurs fondations américaines (<https://www.blackrock.com/institutions/en-us/strategies/alternatives/real-assets/infrastructure/climate-finance-partnership>).

Comme illustré dans le graphique 1, cet « enthousiasme » à créer des fonds climatiques a atteint son apogée durant la période 2006-2014, à raison de sept nouveaux fonds climatiques lancés en moyenne chaque année. Il semblerait d'ailleurs que la tendance se soit récemment accélérée en 2021-2022.

Graphique 1 : répartition des fonds verts selon leur année de création



Note : Les données ci-dessus concernent 88 fonds actifs ou résiliés (*nota bene* : l'année de lancement de 6 de ces fonds n'a pas pu être déterminée).

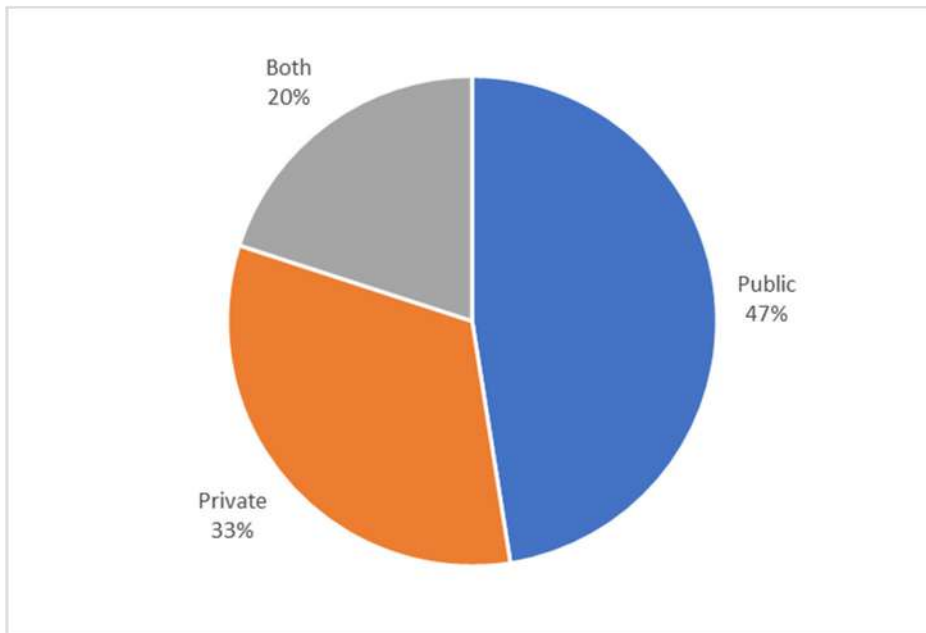
Source : OCDE, « Climate Fund Inventory Database », 2015 (<https://qdd.oecd.org/subject.aspx?subject=climatefundinventory>) et site Web des fonds, voir annexes 1 et 2.

La plupart des fonds climatiques sont multilatéraux. Parmi eux, plus de la moitié sont hébergés par des banques multilatérales de développement (BMD) ou des agences onusiennes. Ainsi, sur les 81 fonds actifs estimés en annexe 1, 62 sont des fonds multilatéraux (50 sont hébergés par des BMD, des agences bilatérales ou des agences onusiennes, les 12 autres étant des fonds autonomes) et 11 sont des fonds bilatéraux (8 sont hébergés par des agences bilatérales d'aide au développement et 3 sont des fonds autonomes).⁴ Au total, 73 de ces fonds sont financés par des fonds publics (en partie ou en totalité). Les 8 autres sont des fonds privés.

Bien que les critères d'éligibilité soient plus favorables aux projets du secteur public, plus de la moitié des 81 fonds actifs acceptent les candidatures du secteur privé, ce qui constitue un élément positif. Toutefois, le nombre de demandes déposées ainsi que les résultats d'attribution ou de sélection ne sont pas connus, ce qui rend impossible le suivi de la destination finale des fonds et des entités (publiques ou privées) qui en bénéficient.

⁴ Les fonds autonomes ne sont pas hébergés par un établissement tiers et n'ont donc pas recours (ou, dans certains cas, en partie seulement) aux fonctions administratives et opérationnelles d'un tel établissement (ressources humaines, trésorerie, informatique, juridique, passation de marchés, critères ESG, conformité financière, conception et supervision des projets, etc.). Un fonds autonome peut être multilatéral, bilatéral ou privé.

Graphique 2 : répartition des fonds verts en fonction des candidatures éligibles

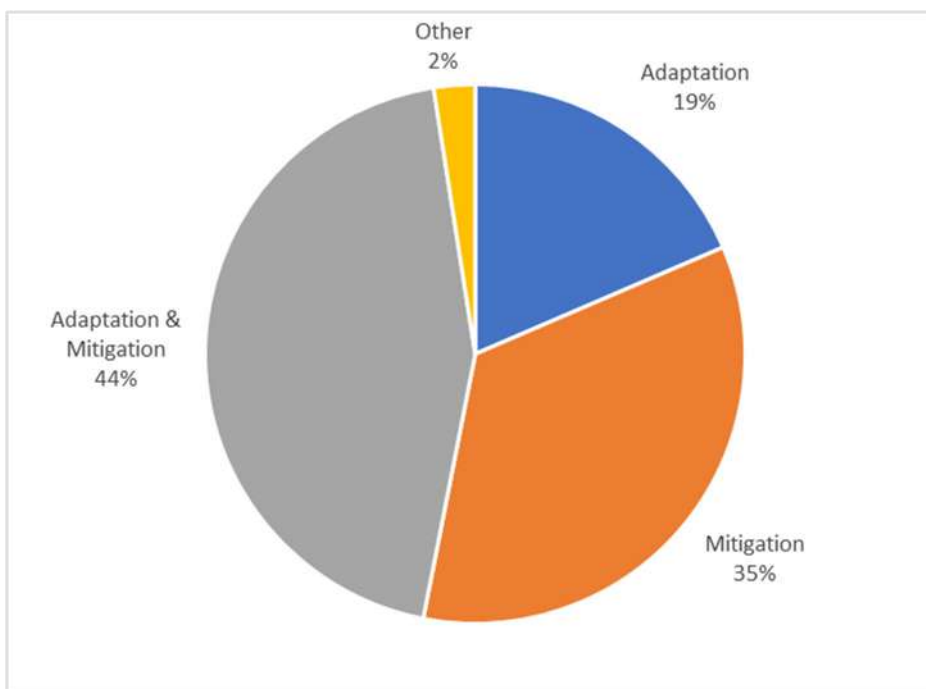


Note : Les données ci-dessus concernent les 81 fonds actifs.

Source : OCDE, « Climate Fund Inventory Database », 2015 (<https://qdd.oecd.org/subject.aspx?subject=climatefundinventory>), les sites Web des fonds (voir annexe 1) et nos estimations.

En nous appuyant sur l'inventaire de l'OCDE et sur notre propre examen, nous avons constaté que près de la moitié des fonds couvrent des enjeux à la fois d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, qu'un tiers se concentre uniquement sur l'atténuation et qu'environ 19 % sont dédiés exclusivement à l'adaptation.

Graphique 3 : répartition des fonds verts par thème



Note : Les données ci-dessus concernent les 81 fonds actifs.

Source : OCDE, « Climate Fund Inventory Database », 2015 (<https://qdd.oecd.org/subject.aspx?subject=climatefundinventory>), les sites Web des fonds (voir annexe 1) et nos estimations.

... Une multitude de fonds dont la clarté et la transparence sont très limitées

L'univers aussi vaste que diversifié des fonds climatiques soulève toute une série d'interrogations majeures :

- Quel est le montant des engagements et des décaissements annuels de ces 81 fonds actifs (en cumulé et par objectif et pays) ?
- Quel est leur objectif ? (Atténuation, adaptation, biodiversité, assistance technique, projets d'investissement, etc.)
- Qui sont les bénéficiaires ? (Secteur privé, secteur public)
- Sous quelle forme ? (Subventions, prêts, fonds propres, garanties)
- Ces fonds optimisent-ils leurs ressources ?
- Qui finance ces fonds ?
- Quel est leur budget consolidé ?
- Pour quels résultats et quel impact ?

Malheureusement, ces questions fondamentales ne trouvent que peu de réponses, car les données correspondantes ne sont pas publiées. La difficulté à agréger les engagements et les décaissements annuels de ces 81 fonds tient au fait que leurs sites web appliquent des normes très différentes en matière de publication d'informations. Par exemple, certains fonds établissent des rapports annuels, tandis que d'autres fournissent uniquement des informations générales directement sur leur site web. En outre, même dans le cas des fonds qui publient un rapport annuel, un grand nombre d'entre eux communiquent uniquement des résultats financiers cumulés et non des résultats financiers annuels. De surcroît, il est fréquent que ces rapports ne contiennent pas d'informations sur les engagements et les décaissements (dans la plupart des cas, seuls les engagements sont indiqués). Autre difficulté rencontrée dans l'agrégation des données : certains sites web ne sont plus à jour ou ne communiquent pas régulièrement. *Cela ne veut pas dire que l'information n'existe pas, mais elle est très probablement réservée aux bailleurs de fonds.*

Ainsi donc, les réponses que nous pouvons apporter sont indirectes, limitées et, hélas, insatisfaisantes. Outre les fonds climatiques, d'autres formes de financement des projets de lutte contre le changement climatique existent déjà et ont connu un essor fulgurant ces 30 dernières années. Or, force est de constater qu'il n'existe que très peu d'informations consolidées à ce sujet. En ce qui concerne les montants et les flux de financements destinés à la lutte contre le changement climatique par type de canal (global, banques nationales, obligations vertes, dispositifs bilatéraux et multilatéraux, fonds climatiques, etc.), les seules informations consolidées que nous ayons trouvées proviennent (i) de la Climate Policy Initiative (CPI) et de son très utile rapport « Global Landscape of Climate Finance 2021 » et (ii) du rapport du Comité permanent du financement (CPF) publié en octobre 2022 dans le cadre de la Conférence des Parties (COP).⁵ Ces deux sources indiquent que leurs estimations agrégées sont parasitées par le manque d'harmonisation des définitions et des règles de présentation de l'information.⁶

⁵ CCNUCC, « Rapport du Comité permanent du financement » (CPF), publié en octobre 2022 dans le cadre de la Conférence des Parties (COP) qui s'est tenue à Charm el-Cheikh en novembre 2022. UN FCCC/cp/2022/8/Add.1-FCCC/PA/CMA/2022/7/Add.1

⁶ Climate Policy Initiative (CPI), « Global Landscape of Climate Finance 2021 », 2021.

En 2019-2020, la moyenne annuelle du total des flux de financement des projets de lutte contre le changement climatique s'élevait à 632 milliards de dollars selon la CPI, contre 803 milliards de dollars selon le CPF. Malgré le fossé entre ces estimations, il est intéressant de constater que les deux études sont cohérentes et que les décaissements estimés des fonds multilatéraux pour le climat constituent l'une des plus modestes sources de financement des projets climatiques, à savoir 4 milliards de dollars selon la CPI et 3,1 milliards de dollars selon le CPF. Cela représente, respectivement selon les études, 0,6 % et 0,3 % du total des flux financiers consacrés au climat. Mais, peut-être serait-il plus juste de faire la comparaison avec les flux de décaissements annuels moyens financés sur les ressources propres des institutions financières de développement (IFD) multilatérales et des banques multilatérales de développement (BMD) (c'est-à-dire en excluant les décaissements des fonds climatiques hébergés par ces institutions) sur la période 2019-2020. Selon la CPI, les IFD multilatérales ont décaissé 68 milliards de dollars au titre de projets climatiques et selon le CPF, les BMD ont consacré 38,3 milliards de dollars au titre de projets et programmes climatiques. Autrement dit, les décaissements des fonds climatiques multilatéraux ne représentent que 5,8 % des décaissements climatiques des IFD multilatérales en 2019-2020 selon la CPI, et 8 % des décaissements des BMD selon le CPF.

On peut également analyser ces données en comparant le total des décaissements des fonds climatiques multilatéraux, estimé à 4 milliards de dollars (selon la CPI) et à 3,1 milliards de dollars (selon le CPF), aux 62 fonds publics multilatéraux (50 étant des fonds hébergés par des BMD ou des agences onusiennes, et 12 étant des fonds autonomes).⁷ Cela représente une quantité très faible de flux de décaissements par fonds actif. Pire encore, si l'on soustrait les deux plus gros fonds (à savoir, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial, qui publient tous deux les données financières les plus transparentes sur leurs sites Web, voir l'annexe 4) ayant totalisé des décaissements pour un montant de 1,3 milliard de dollars en 2020, on obtient des décaissements agrégés de 2,7 milliards de dollars répartis entre 60 fonds, selon les estimations de la CPI et de 1,8 milliard de dollars selon celles du CPF. Cela équivaut à des décaissements annuels moyens de respectivement 45 millions de dollars et 30 millions de dollars sur la période 2019-2020, par fonds climatique multilatéral.

Ce système ne peut être rentable ni pour les bailleurs de fonds ni pour les bénéficiaires.

Le peu d'informations rendues publiques freine toute possibilité d'analyse approfondie. Toutefois, cette opacité elle-même et les montants moyens très faibles des décaissements par fonds soulèvent de sérieuses interrogations.

La première est de comprendre pourquoi les « bailleurs de fonds officiels » ont, de fait, participé à cet élan « d'exubérance » manifestement débridé. Les raisons sont multiples. Tout d'abord, c'est un moyen pour les bailleurs de fonds officiels de s'engager en faveur du « climat » et de faire appel aux acteurs en place qui élaborent les projets (les BMD, l'ONU, les agences bilatérales), et donc de s'assurer que leurs priorités politiques sont prises en compte. Et tandis que chaque nouveau fonds peut se justifier à titre individuel, leur profusion, envisagée comme un « système », n'a pas encore su générer les résultats escomptés à grande

⁷ Seuls certains fonds autonomes s'inscrivent dans un cadre multilatéral (voir la note de bas de page n°5 et l'annexe 1).

échelle, et pourrait bien ne jamais le faire. Enfin, il manque tout simplement une coordination, un « pilote dans l'avion » ou un « architecte » pour garantir la rentabilité, l'efficacité et l'impact du système des fonds climatiques. Partant, la multiplication des fonds climatiques est venue s'ajouter à un système d'aide déjà très fragmenté, tel qu'il a évolué au cours des 30 à 40 dernières années (voir le rapport de la Banque mondiale, « A changing landscape: Trends in Official Financial flows and the aid architecture », novembre 2021).

S'il est un facteur pouvant justifier cette situation, il s'agit de la question budgétaire. Un grand nombre de fonds climatiques étant hébergés par des BMD, des agences onusiennes et des agences bilatérales d'aide au développement – pouvant par conséquent bénéficier de leurs capacités –, les bailleurs de fonds officiels peuvent ainsi bénéficier d'économies substantielles en termes de dépenses de fonctionnement. D'autant plus que ces dépenses peuvent grimper très vite : stratégies et gestion des ressources humaines, systèmes d'information, gestion financière assurée par les fonctions de trésorerie pour les investissements et la gestion des liquidités, services juridiques, passation de marchés, application des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), politiques de diligence raisonnable et de conformité et leur mise en œuvre, conception et supervision des projets, etc.

Qui plus est, dans la plupart des cas, ces services sont facturés à un coût marginal plutôt qu'à leur coût réel. Ainsi, en limitant les effectifs dédiés à ces fonds à trois fonctions essentielles (contrairement aux fonds autonomes), à savoir la collecte de fonds, l'allocation des fonds collectés, l'établissement de rapports et la convocation des instances de gouvernance *ad hoc* mises en place par les donateurs de ces fonds à leur intention, la création de chacun des 58 fonds climatiques publics, hébergés par des BMD, des agences onusiennes ou des agences bilatérales d'aide au développement pourrait ne pas sembler si coûteuse. Or, même ces coûts budgétaires, aussi restreints soient-ils, prennent de l'ampleur à mesure que le nombre de fonds augmente, en particulier au regard des faibles montants décaissés pour des projets concrets sur le terrain.

La multiplication des fonds climatiques peut également être interprétée, de manière charitable, comme une incitation à l'innovation et à la résolution de problématiques de niche. Dans la pratique, toutefois, ce principe est loin d'être établi. En outre, il convient de s'interroger sérieusement quant aux données générées par le « système » de ces fonds et la manière dont ces données sont partagées, étant donné l'absence d'informations tout à fait élémentaires et de tout organisme indépendant chargé d'évaluer, de conserver et de diffuser ces éventuelles données générées. Il en résulte l'impossibilité de transposer à grande échelle des bonnes pratiques efficaces et d'éventuelles innovations. En soi, la gestion des connaissances constitue déjà un exercice difficile au sein d'une même organisation dotée d'un département de recherche et d'une fonction d'évaluation indépendante (à l'instar du groupe indépendant des évaluations de la Banque mondiale, directement rattaché au conseil d'administration). Il l'est encore plus au sein d'un système composé de 73 entités indépendantes financées par la sphère publique, et dépourvu de définitions, normes ou mécanismes de contrôles communs.

Outre le fait de se révéler très probablement sous-optimale en termes d'allocation efficace de l'argent du contribuable mondial et contraire aux bons principes de fiscalité, la fragmentation du système des fonds climatiques se présente également comme une « taxe de capacité » des États des bénéficiaires et/ou des entités du secteur privé. Cette « taxe de capacité » est une taxe cachée, mais bien réelle et pénalisante pour les États des bénéficiaires qui doivent composer avec plusieurs centaines d'institutions d'aide au développement et de canaux de financement appliquant chacun leurs propres règles et procédures. Ce coût lié à la fragmentation de l'aide est bien documenté⁸ et frappe particulièrement les pays les plus pauvres, dont les capacités administratives et opérationnelles sont généralement déficientes.

Conclusion : une remise à zéro s'impose.

L'analyse ci-dessus, qui se présente comme une première approche en raison du manque de données pertinentes, soulève de sérieux doutes quant au rapport coût-efficacité et à la pertinence du système actuel des fonds climatiques, alors même que la création de nouveaux fonds reste envisagée. Avant d'ajouter à la fragmentation des fonds (et/ou d'autres nouveaux canaux multilatéraux de financement public de projets de lutte contre le changement climatique), il est impératif de consolider radicalement les fonds climatiques existants. Cela facilitera, entre autres, la coordination indispensable entre les stratégies nationales des bénéficiaires et les « plates-formes nationales » recommandées par le G20 pour rationaliser les flux de l'aide au développement.⁹

Ce travail de consolidation pourrait porter d'abord sur les 62 fonds climatiques multilatéraux financés par les bailleurs de fonds officiels. Les modalités pourraient être multiples et dépendre des institutions qui hébergent les fonds (BMD, ONU), des thématiques visées (atténuation, adaptation, biodiversité), des zones géographiques ciblées (international ou régional), du type d'agences concernées (publiques ou privées) ou peut-être même des instruments financiers utilisés (assistance technique, prêts, capitaux propres, subventions, garanties). Voire, une combinaison de tous ces éléments. En ce qui concerne les fonds consolidés subsistants, l'harmonisation des définitions et des normes, la définition de critères transparents en matière de communication des résultats et des flux financiers, ainsi que l'amélioration de la gestion des connaissances devraient être des prérequis au lancement de nouveaux fonds climatiques multilatéraux financés par des bailleurs de fonds.

Mais la vérité dérangeante est qu'il est politiquement plus facile et tentant de créer encore un autre fonds climatique pour montrer que « nous agissons », plutôt que de s'efforcer de garantir des résultats efficaces et de s'appuyer sur les leçons tirées des 30 dernières années. Au-delà de l'exemple particulier des fonds climatiques, le cœur du problème tient au fait que l'architecture de l'aide au développement s'est développée de manière anarchique, sans plan directeur, au gré d'une série d'ajustements *ad hoc*. Certes, les réalités géopolitiques et économiques actuelles sont à des années-lumière de ce qu'elles étaient au moment de la création du système de l'après-Deuxième Guerre mondiale. Les acteurs sont aujourd'hui plus

⁸ Par exemple : PNUD, « Fragmentation of Official Development Aid », 2006 ; OCDE, « Fragmentation of Aid: Concepts, Measurements and Implications », 2011 ; Commission européenne, « The impact of fragmentation of aid on the sustainability of aid flows », 2010 ; Banque mondiale, « Aid fragmentation and effectiveness », 2012 ; FMI, « Fragmentation in international aid: an overview », 2015.

⁹ CGD, « Some Thoughts on Country Platforms », décembre 2020. <https://www.cgdev.org/publication/some-thoughts-country-platforms>.

nombreux (il y a de nouveaux donateurs officiels et de nouvelles fondations privées), l'équilibre des pouvoirs a évolué et de grands défis inédits ont émergé.

Il est par conséquent plus difficile de parvenir à un consensus et inévitable de voir apparaître un surcroît de complexité. Or, des mesures de rationalisation sont essentielles pour des raisons à la fois d'efficacité et de légitimité. Tout au moins, les donateurs « traditionnels », à savoir les 33 membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, par exemple, devraient faire en sorte d'améliorer certaines composantes du système existant qui relèvent de leurs compétences. Compte tenu de l'urgence, le financement des projets pour lutter contre le changement climatique devrait faire figure de thème favori. Le sommet souhaité par le président Emmanuel Macron en juin 2023 intervient à point nommé pour lancer une dynamique positive de rationalisation de l'architecture de l'aide, aujourd'hui trop complexe et opaque, au service d'un développement inclusif et durable.

Annexe 1 : Liste des fonds actifs (estimation) et note méthodologique

Fonds publics			Fonds privés				
Nom du fonds	Figurant sur la liste de l'OCDE	Hébergé par :	Nom du fonds	Figurant sur la liste de l'OCDE	Géré par:		
1	Adaptation for Smallholder Agriculture Program	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne	1	Acumen	✓	Fonds privé autonome
2	ADB Clean Energy Financing Partnership Facility	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne	2	Catalyst - Breakthrough Energy		Fonds privé autonome
3	ADB Climate Change Fund	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne	3	Catalyst Fund	✓	Fonds privé autonome
4	Africa Climate Change Fund	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne	4	Earth Fund (Jeff Bezos)		Fonds privé autonome
5	Africa Water Facility	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne	5	Ikea Foundation		Fonds privé autonome
6	ASEAN Catalytic Green Finance Facility		Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne	6	Climate and Land Use Alliance	✓	Fonds privé autonome
7	ASEAN Infrastructure Fund	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne	7	Rockefeller Climate Solutions Fund		Fonds privé autonome
8	BioCarbon Fund	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne	8	Africa Enterprise Challenge Fund: Renewable Energy and Adaptation to Climate Technologies	✓	Fonds privé autonome
9	Carbon Initiative for Development	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne				
10	Central African Forest Initiative (CAFI)		Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne				
11	Climate Investment Funds	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne				
12	Clean Technology Fund	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne				
13	ClimDev-Africa Special Fund	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne				
14	Congo Basin Forest Fund	✓	Fonds multilatéral hébergé par				

			BMD/agence onusienne
15	EIB Climate Change Technical Assistance Facility	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
16	EIB Post-2012 Carbon Credit Fund	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
17	EIB-KfW Value Added Carbon Fund II	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
18	End-User Finance for Access to Clean Energy Technologies in South and South-East Asia (FACET)	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
19	Enhanced Adaptation for Smallholder Agriculture Programme	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
20	Forest Carbon Partnership Facility	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
21	Forest Investment Program	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
22	GEF Trust Fund	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
23	Global Facility for Disaster Reduction and Recovery	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
24	Global Index Insurance Facility	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
25	IDB Regional Fund of Agricultural Technology	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
26	IDB's Sustainable Energy and Climate Change Initiative	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
27	IFC Catalyst Fund		Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
28	Least Developed Countries Fund	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
29	Mediterranean Investment Facility	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne

30	Multilateral Investment Fund (MIF) of the IDB Group	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
31	Partnership for Market Readiness	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
32	Pilot Program for Climate Resilience	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
33	Private Financing Advisory Network (PFAN)	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
34	Public-Private Infrastructure Advisory Facility	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
35	Scaling-Up Renewable Energy Program for Low-Income Countries	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
36	Seed Capital Assistance Facility	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
37	Special Climate Change Fund	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
38	Strategic Climate Fund	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
39	Sustainable Energy Fund for Africa	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
40	UN Reduced Emissions from Deforestation and Forest Degradation Programme	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
41	UNFCCC Adaptation Fund	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
42	World Bank Carbon Funds and Facilities	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
43	World Bank Group Catastrophic Risk Management	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
44	Canada Fund for the Private Sector in the Americas	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
45	Canada-IFC Blended Climate Finance Program		Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne

46	Canada-IFC Renewable Energy Program for Africa		Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
47	Canadian Climate Fund for the Private Sector in Asia II	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
48	Korea Green Growth Trust Fund	✓	Fonds multilatéral hébergé par BMD/agence onusienne
49	Amazon Fund		Fonds multilatéral hébergé par une agence bilatérale (BNDES)
50	Indonesia Climate Change Trust Fund		Fonds multilatéral hébergé par une agence bilatérale (BAPPENAS)
51	Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility (CCRIF)	✓	Fonds multilatéral autonome
52	Climate and Development Knowledge Network	✓	Fonds multilatéral autonome
53	Climate Finance Partnership Fund (CFPF)		Fonds multilatéral autonome
54	Interact Climate Change Facility	✓	Fonds multilatéral autonome
55	IRENA / Abu Dhabi Fund for Development	✓	Fonds multilatéral autonome
56	Renewable Energy and Energy Efficiency Partnership	✓	Fonds multilatéral autonome
57	Global Climate Change Alliance+	✓	Fonds multilatéral autonome
58	Global Climate Partnership Fund	✓	Fonds multilatéral autonome
59	Green Climate Fund	✓	Fonds multilatéral autonome
60	Nationally Appropriate Mitigation Action facility (UK and Germany)	✓	Fonds multilatéral autonome
61	Nordic Climate Facility	✓	Fonds multilatéral autonome
62	Nordic Environment Finance Corporation (NEFCO) Carbon Finance and Funds	✓	Fonds multilatéral autonome
63	Australia's International Forest Carbon Initiative	✓	Fonds bilatéral hébergé par une agence bilatérale
64	DEG - Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft mbH	✓	Fonds bilatéral hébergé par une agence bilatérale
65	Dutch Fund for Climate and Development		Fonds bilatéral hébergé par une

			agence bilatérale
66	Energy and Environment Partnership	✓	Fonds bilatéral hébergé par une agence bilatérale
67	FMO Entrepreneurial Bank (IDF and AEF)	✓	Fonds bilatéral hébergé par une agence bilatérale
68	French Facility for Global Environment (FFEM)		Fonds bilatéral hébergé par une agence bilatérale
69	InsuResilience Investment Fund	✓	Fonds bilatéral hébergé par une agence bilatérale
70	Norwegian Investment Fund for Developing Countries	✓	Fonds bilatéral hébergé par une agence bilatérale
71	International Climate Fund (UK) now International Climate Finance	✓	Fonds bilatéral autonome
72	International Climate Initiative (Germany)	✓	Fonds bilatéral autonome
73	Norway International Climate and Forest Initiative	✓	Fonds bilatéral autonome
	Total des fonds multilatéraux		62
	Total des fonds multilatéraux hébergés par des BMD/Agences bilatérales/Agences onusiennes		50
	Total des fonds multilatéraux autonomes		12
	Total des fonds bilatéraux		11
	Total des fonds bilatéraux hébergés par des agences bilatérales		8
	Total des fonds bilatéraux autonomes		3
	Total des fonds privés autonomes		8
	Total des fonds "actifs"		81

Source : OCDE, « Climate Fund Inventory Database », 2015 (<https://qdd.oecd.org/subject.aspx?subject=climatefundinventory>) et site web des fonds.

Note méthodologique

La liste ci-dessus des 81 fonds actifs a été élaborée selon le cheminement suivant :

1. Pour commencer,¹⁰ la liste des 91 fonds de l'inventaire de l'OCDE de 2015 a fait l'objet d'un examen site web par site web, afin de vérifier que chacun des fonds était un fonds climatique, existant et actif. Sur ces 91 fonds, 13 ne sont plus actifs, 10 n'ont pas pu être vérifiés comme ayant existé ou comme étant des fonds climatiques selon la définition de l'OCDE, et 1 était un doublon. (Par exemple, l'IDA n'a pas été incluse en tant que fonds dans l'annexe 1, car elle finance bien plus que des projets liés à la lutte contre le changement climatique et fait partie intégrante de la Banque mondiale ; par conséquent, elle n'est pas considérée comme un fonds, mais comme une BMD.) Les raisons de l'exclusion de chacun de ces 24 fonds figurent à l'annexe 2. **Il reste donc 67 fonds actifs selon la liste de l'OCDE.**
2. Ensuite, la liste de 2022 du Climate Funds Update (actualisée par Heinrich-Böll-Stiftung Washington DC et l'ODI) a été vérifiée dans le but de trouver d'autres fonds climatiques. La liste, qui se présente au format Excel, contient 28 fonds actifs. Il est important de souligner que :
 - a. Sur les 28 fonds, seuls 3 ne figuraient pas sur la liste initiale de 2015 de l'OCDE (le fonds Amazon Fund de 2009, le fonds Indonesia Climate Change Trust Fund de 2010 et le fonds Central African Forest Initiative (CAFI) de 2015). **Par conséquent, seuls ces 3 fonds ont été ajoutés à la liste des fonds actifs, portant ainsi leur nombre total à 70 ;**
 - b. 2 de ces fonds concernent un seul pays : le fonds Amazon Fund et le fonds Indonesia Climate Change Trust Fund ;
 - c. Il existe 5 déclinaisons du fonds Global Environment Facility et 2 du fonds Green Climate Fund (comme le document de l'OCDE, notre article répertorie les fonds une seule fois ; autrement dit, nous mentionnons 2 fonds dans notre liste, contre 7 répertoriés dans la liste du Climate Fund Update) ;
 - d. Notre article répertorie le fonds Forest Carbon Partnership Facility Funds (Readiness Fund et Carbon Fund) comme un seul fonds (conformément à la liste de l'OCDE) ;
 - e. 2 des 28 fonds ne sont plus actifs (le fonds MDG Achievement Fund et le fonds Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund).
3. Les 11 derniers fonds actifs ont été identifiés à la suite d'une recherche sur Internet (4 ont été lancés avant la fin de l'année 2015 et 7 entre 2017 et 2022). Ces 11 « nouveaux » fonds, qui ne figurent ni sur la liste de 2015 de l'OCDE ni sur la liste du Climate Funds Update actualisée par l'ODI, se décrivent comme des fonds climatiques privés, multilatéraux ou bilatéraux (au sens de la définition de l'OCDE).
4. Les **81 fonds actifs** ainsi obtenus ont été classés selon les catégories suivantes :
 - a. Fonds multilatéral : fonds qui a plus d'un donateur et/ou qui est hébergé par une institution multilatérale.
 - b. Fonds bilatéral : fonds à donateur unique, hébergé par une agence bilatérale ou autonome.
 - c. Fonds privé : fonds financé par des sources privées et géré de manière autonome.

¹⁰ Dans la liste de 2015 de l'OCDE figuraient 3 fonds créés en 2015.

Annexe 2 : Liste initiale des fonds climatiques de l'OCDE de 2015

X = exclu de la liste actualisée de l'annexe 1	Nom du fonds	Notes
	Acumen (1)	
	1Adaptation for Smallholder Agriculture Program	
X	ADB Carbon Market Initiative (3)	Résilie/Existence non vérifiable
	ADB Clean Energy Financing Partnership Facility (4)	
	ADB Climate Change Fund (5)	
	Africa Climate Change Fund (6)	
	Africa Enterprise Challenge Fund: Renewable Energy and Adaptation to Climate Technologies (7)	
	Africa Water Facility (8)	
X	African Carbon Asset Development Facility (9)	Résilie/Existence non vérifiable
	ASEAN Infrastructure Fund (10)	
	Australia's International Forest Carbon Initiative (11)	
	BioCarbon Fund (12)	
	Canada Climate Change Program (13)	
X	Canada Fund for African Climate Resilience (14)	Résilie/Existence non vérifiable
	Canada Fund for the Private Sector in the Americas (15)	
	Canadian Climate Fund for the Private Sector in Asia (16)	
X	Carbon Finance for Agriculture, Silviculture, Conservation, and Action against Deforestation (17)	Projet du PNUE, aucune autre information disponible
	Carbon Initiative for Development (18)	
	Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility (CCRIF) (19)	
	Clean Technology Fund (20)	
	Climate and Development Knowledge Network (21)	
	Climate and Land Use Alliance (22)	
	Climate Catalyst Fund (23)	
X	Climate Finance Innovation Facility (24)	Projet du PNUE, aucune autre information disponible
	Climate Insurance Fund (25)	Renommé « InsuResilience »
	Climate Investment Funds (26)	
X	Climate Public Private Partnership (27)	Existence non vérifiable
	Climate Technology Initiative (CTI) Private Financing Advisory Network (PFAN) (28)	
	ClimDev-Africa Special Fund (29)	
	Congo Basin Forest Fund (30)	

X	Danish Climate Investment Fund (31)	Existence non vérifiable (non liée au fonds général d'investissement danois pour le développement)
	DEG - Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft mbH	
	EIB Climate Change Technical Assistance Facility (33)	
	EIB Post-2012 Carbon Credit Fund (34)	
	EIB-KfW Carbon Programme II (35)	
	End-User Finance for Access to Clean Energy Technologies in South and South-East Asia (FACET) (36)	
	Energy and Environment Partnership (37)	
	FMO Entrepreneurial Bank (IDF and AEF) (38)	
	Forest Carbon Partnership Facility (39)	
	Forest Investment Program (40)	
X	Fund Solutions for Climate Finance (KfW & Partners) (41)	Résilié/Existence non vérifiable
X	GEF Small Grants Programme (42)	Impossible de vérifier qu'il s'agit d'un fonds indépendant GEF
	GEF Trust Fund - Climate Change focal area (GEF 6) (43)	
	Germany's International Climate Initiative (44)	
	Global Climate Change Alliance+ (45)	
	Global Climate Partnership Fund (46)	
X	Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund (47)	
	Global Facility for Disaster Reduction and Recovery (48)	
	Global Index Insurance Facility (49)	
	Green Climate Fund (50)	
	IDB Regional Fund of Agricultural Technology (51)	
X	IDB's Infrastructure Fund (52)	Résilié/Existence non vérifiable
	IDB's Sustainable Energy and Climate Change Initiative (53)	
X	IFC Partial Credit Guarantees (54)	Existence non vérifiable
X	IFC Risk Sharing Facility (55)	Existence non vérifiable
	Interact Climate Change Facility (56)	
	International Climate Fund (UK) (57)	
X	International Climate Initiative (Germany) (58)	Répétition du 44
X	International Development Association (59)	BMD, pas un fonds climatique
	IRENA / Abu Dhabi Fund for Development (60)	
X	Japan's Fast Start Finance (61)	Résilié/Existence non vérifiable
X	KfW Development & Climate Finance (62)	Existence non vérifiable
	Korea Green Growth Trust Fund (63)	
	Least Developed Countries Fund (64)	

X	MDB Pilot Program for Climate Resilience (65)	Pas un fonds autonome
	Mediterranean Investment Facility (66)	
X	Multilateral Carbon Credit Fund (67)	Résilié/Existence non vérifiable
	Multilateral Investment Fund (MIF) of the IDB Group (68)	
	Nationally Appropriate Mitigation Action facility (UK and Germany) (69)	
	Nordic Climate Facility (70)	
	Nordic Environment Finance Corporation (NEFCO) Carbon Finance and Funds (71)	
	Norway International Climate and Forest Initiative (72)	
	Norwegian Investment Fund for Developing Countries (73)	
	Partnership for Market Readiness (74)	
	Pilot Program for Climate Resilience (75)	
	Public-Private Infrastructure Advisory Facility (76)	
	Renewable Energy and Energy Efficiency Partnership (77)	
	Scaling-Up Renewable Energy Program for Low-Income Countries (78)	
	Seed Capital Assistance Facility (79)	
	Special Climate Change Fund (80)	
	Strategic Climate Fund (81)	
	Sustainable Energy Fund for Africa (82)	
	UN Reduced Emissions from Deforestation and Forest Degradation Programme (83)	
X	UNDP Green Commodities Facility (84)	Résilié/Existence non vérifiable
X	UNDP/MDG Carbon Facility (85)	Résilié/Existence non vérifiable
X	UNDP/Spain MDG Achievement Fund (86)	Résilié/Existence non vérifiable
X	UNEP Renewable Energy Enterprise Development (87)	Résilié/Existence non vérifiable
	UNFCCC Adaptation Fund (88)	
X	US Global Climate Change Initiative (89)	Résilié/Existence non vérifiable
	World Bank Carbon Funds and Facilities (90)	
	World Bank Group Catastrophic Risk Management (91)	

24 des 91 fonds listés ci-dessus ne figuraient pas à l'annexe 1.

Source : OCDE, « Climate Fund Inventory Database », 2015 (<https://qdd.oecd.org/subject.aspx?subject=climatefundinventory>) et recherches sur Internet en propre.

Annexe 3 : Climate Funds Update – Liste des fonds climatiques à décembre 2022

	Fonds	Annexe 1	Motif d'exclusion de l'annexe 1	Liste de l'OCDE - Annexe 2	Type de fonds	Thématique
1	Adaptation for Smallholder Agriculture Programme (ASAP)	X		X	Multilatéral	Adaptation
2	Adaptation for Smallholder Agriculture Programme (ASAP+)	X		X	Multilatéral	Multiples thèmes
3	Adaptation Fund (AF)	X		X	Multilatéral	Adaptation
4	Amazon Fund	X			Multidonateurs national	Atténuation – REDD
5	BioCarbon Fund Initiative for Sustainable Forest Landscapes (BioCarbon Fund ISFL)	X		X	Multilatéral	Atténuation – REDD
6	Central African Forest Initiative (CAFI)	X			Multidonateurs régional	Atténuation – REDD
7	Clean Technology Fund (CTF)	X		X	Multilatéral	Atténuation – Général
8	Congo Basin Forest Fund (CBFF)	X		X	Multidonateurs régional	Atténuation – REDD
9	Forest Carbon Partnership Facility - Readiness Fund (FCPF-RF)	X		X	Multilatéral	Atténuation – REDD
10	Forest Carbon Partnership Facility - Carbon Fund (FCPF-CF)	X		X	Multilatéral	Atténuation – REDD
11	Forest Investment Program (FIP)	X		X	Multilatéral	Atténuation – REDD
12	Global Environment Facility (GEF4)	X	Note : répertorié comme un seul fonds – GEF	X	Multilatéral	Multiples objectifs
13	Global Environment Facility (GEF5)	X	Note : répertorié comme un seul fonds – GEF	X	Multilatéral	Multiples objectifs
14	Global Environment Facility (GEF6)	X	Note : répertorié comme un seul fonds – GEF	X	Multilatéral	Multiples objectifs
15	Global Environment Facility (GEF7)	X	Note : répertorié comme un seul fonds – GEF	X	Multilatéral	Multiples objectifs
16	Global Environment Facility (GEF8)	X	Note : répertorié comme un seul fonds – GEF	X	Multilatéral	Multiples objectifs
17	Global Climate Change Alliance (GCCA)	X		X	Multilatéral	Multiples objectifs
18	Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund (GEEREF)		Résilie	X	Multilatéral	Atténuation – Général
19	Green Climate Fund IRM (GCF IRM)	X	Note : répertorié comme un seul fonds – GCF	X	Multilatéral	Multiples objectifs
20	Green Climate Fund (GCF-1)	X	Remarque : répertorié comme un seul fonds – GCF	X	Multilatéral	Multiples objectifs
21	Indonesia Climate Change Trust Fund (ICCTF)	X			Multidonateurs national	Multiples objectifs
22	Least Developed Countries Fund (LDCF)	X		X	Multilatéral	Adaptation
23	MDG Achievement Fund		Résilie	X	Multilatéral	Adaptation
24	Partnership for Market Readiness	X		X	Multilatéral	Atténuation – Général
25	Pilot Program for Climate Resilience (PPCR)	X		X	Multilatéral	Adaptation
26	Scaling Up Renewable Energy Program (SREP)	X		X	Multilatéral	Atténuation – Général
27	Special Climate Change Fund (SCCF)	X		X	Multilatéral	Adaptation
28	UN-REDD Programme	X		X	Multilatéral	Atténuation – REDD

Note : Le tableau de bord du Climate Funds Update contient des informations sur les approbations, les décaissements et le nombre de projets concernant chacun des fonds précités. Toutefois, chacun de ces fonds étant actif depuis un nombre d'années différent et les données étant cumulées (et non annuelles), toute comparaison entre les fonds est impossible.

Source : Climate Funds Update, décembre 2022 <https://climatefundsupdate.org/data-dashboard/>. La liste du Climate Funds Update est actualisée par Heinrich-Böll-Stiftung Washington DC et l'ODI.

Annexe 4 : Engagements, décaissements et budget administratif du GCF et du GEF

	Engagements en 2020 (en milliards d'USD)	Décaissements en 2020 (en milliards d'USD)	Budget administratif de 2020 (en millions d'USD)	Dont : personnel (en millions d'USD)	Sources	Notes
GCF	2,1	0,59	52,3	36,1	GCF, « Climate Action During the Pandemic », « Annual Results Report 2020 », « Annual Results Report 2021 »	Le rapport annuel contient toutes les informations utiles.
GEF	1,2	0,728	35,8	n/a	World Bank Group, « Global Environment Facility Trust Fund (GEF) », 30 juin 2021 et 2020 ; « Independent Auditors' Report and Statements of Receipts, Disbursements and Fund Balance », 2021 GEF, « The GEF Monitoring Report 2020 », 2020	
Total	3,3	1,3	88,1	n/a		

Références

- CPF, « Rapport du Comité permanent du financement », publié en octobre 2022 dans le cadre de la Conférence des Parties (COP) qui s'est tenue à Charm el-Cheikh en novembre 2022.
- Blackrock, Climate Finance Partnership, www.blackrock.com/institutions/en-us/strategies/alternatives/real-assets/infrastructure/climate-finance-partnership
- CGD, « Some Thoughts on Country Platforms », décembre 2020, <http://www.cgdev.org/publication/some-thoughts-country-platforms>
- Climate Funds Update, décembre 2022, <https://climatefundsupdate.org/data-dashboard/>
- Climate Policy Initiative (CPI), « Global Landscape of Climate Finance 2021 », 2021.
- Commission européenne, « The impact of fragmentation of aid on the sustainability of aid flows », 2010.
- GCF, « Climate Action During the Pandemic », « Annual Results Report 2020 », « Annual Results Report 2021 ».
- GEF, « The GEF Monitoring Report 2020 », 2020.
- FMI, « Fragmentation in international aid: an overview. », 2015.
- OCDE, « Climate Fund Inventory - Report to the G20 Climate Finance Study Group prepared by the Organisation for Economic Co-operation and Development », août 2015.
- OCDE, « Climate Fund Inventory Database », 2015, <https://qdd.oecd.org/subject.aspx?subject=climatefundinventory>
- OCDE, « Fragmentation of Aid: Concepts, Measurements and Implications », 2011.
- UNDP, « Fragmentation of Official Development Aid », 2016.
- World Bank Group, « Global Environment Facility Trust Fund (GEF) » 30 juin 2021 et 2020 ; « Independent Auditors' Report and Statements of Receipts, Disbursements and Fund Balance », 2021.
- Banque mondiale, « Aid fragmentation and effectiveness », 2012.

“Sur quoi la fondera-t-il l'économie du monde qu'il veut gouverner? Sera-ce sur le caprice de chaque particulier? Quelle confusion! Sera-ce sur la justice? Il l'ignore.”

Pascal



Created in 2003 , the **Fondation pour les études et recherches sur le développement international** aims to promote a fuller understanding of international economic development and the factors that influence it.



Contact

www.ferdi.fr

contact@ferdi.fr

+33 (0)4 73 17 75 30